

Bulletin phytosanitaire n° 6 du 22 juillet 2022 – Grandes cultures

Actualités principales

Voir détails et autres actualités dans les pages suivantes

Pomme de terre

Mildiou : maintenir la protection ; les épisodes orageux ainsi que les arrosages rendent des infections possibles.

Alternariose : les facteurs de stress abiotiques sont généralement à l'origine des symptômes ; l'ajout de fongicides spécifiques est probablement souvent inutile.

Germination au champ : dans les conditions stressantes actuelles, l'application d'hydrazide maléique (p.ex Itcan SL270 ou Fazor) est vivement déconseillée.

Betteraves

Cercosporiose : la pression est plutôt faible cette année. Il vaut la peine d'observer ses parcelles.



Montées à graines : à éliminer dès que possible et impérativement en cas d'utilisation des variétés résistantes aux sulfonylurées **Smart Belamia**, **Smart Arosa** et **Smart Mania**.

Déchaumage

En présence de vivaces nécessitant une lutte spécifique, ainsi qu'après colza, ne pas déchaumer. Laisser repousser au moins 3 semaines.



Contenu du bulletin

> Pommes de terre	> Mildiou & alternariose > Doryphores et limaces > Régulateur > Défanage
> Betterave sucrière	> Montées à graines > Cercosporiose > Syndrome des basses richesses (SBR)
> Maïs	> Chrysomèle des racines du maïs
> Colza	> Sclerotinirose
> Interculture	> Déchaumage > Lutte contre les vivaces > Chaulage > Engrais verts – règles techniques PER
> Adventices problématiques	> Rumex > Chardons des champs & séneçon jacobée > Souchet comestible

Etat de la situation

Les conditions anormalement chaudes et sèches de cette année ont accéléré la maturation des céréales et des colzas, qui sont bientôt entièrement récoltés. L'épisode orageux de cette semaine était bienvenu, mais le déficit hydrique reste immense. Hormis quelques rares orages locaux, la situation générale de canicule et de sécheresse reste d'actualité. Ces précipitations pourraient être propices à une reprise d'activité du mildiou dans les pommes de terre et de la cercosporiose dans la betterave.

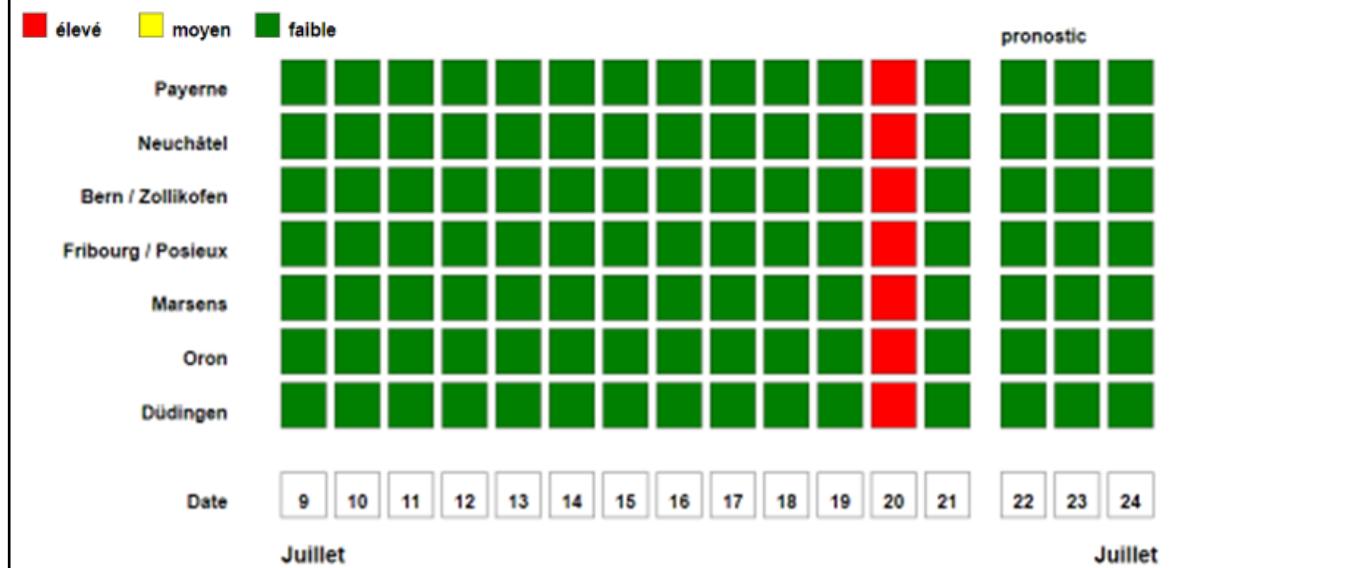
Pomme de terre

Mildiou

→FT Agridea 4.53-54

Compte tenu des températures supérieures à 30°C et des conditions très sèches, le risque d'infections de mildiou était très faible ces derniers temps, à l'exception de l'épisode orageux de mercredi dernier et des parcelles arrosées. Dans les situations où la protection n'était plus assurée, il peut être judicieux de la renouveler avec un produit pénétrant à base de cymoxanil (p.ex. Kunshi, Nospor Combi, Amphore Flex ou Proxanil), pour rattraper une infection qui aurait pu avoir lieu suite à ces orages.

Risque d'infection selon www.PhytoPre.ch :



Alternariose

→FT Agridea 4.53-54

L'alternariose est considérée comme une maladie de faiblesse, qui est favorisée par différents facteurs de stress comme un déséquilibre nutritionnel, la sécheresse, la sénescence des plantes, des attaques d'insectes ou des dégâts mécaniques. Elle est favorisée par des températures élevées (>25°C) et des conditions sèches alternant avec des périodes durant lesquelles le feuillage est humide. Attention avec l'irrigation qui reproduit exactement ce milieu propice au développement de la maladie. L'alternariose est causée principalement par deux agents pathogènes : *Alternaria alternata* et *Alternaria solani*. Grâce au suivi qui est en cours cette année dans la Broye (FR-VD), les deux espèces ont pu être identifiées : *A. alternata* est présent de manière généralisée, mais à faible intensité et *A. solani* est présent de manière très locale et à très faible intensité. Le risque est donc évalué comme très bas, notamment dans les parcelles peu soumises aux facteurs de stress susmentionnés. D'ailleurs, l'ajout de fongicides spécifiques à l'alternariose s'avère pour l'instant inutile dans les parcelles suivies. Ceci confirme les résultats d'essais conduits ces dernières années à Grangeneuve. Par conséquent, **les recommandations de lutte qui prévalaient jusqu'à maintenant (voir ci-dessous) sont sérieusement remises en question**.

Recommandations de lutte : *contrairement au mildiou, l'alternariose ne peut pas être maîtrisée que par des fongicides. Mais sur les variétés potentiellement sensibles (Agria, Bintje, Charlotte, Innovator, Lady Claire, Markies ou Panda) il est indiqué d'ajouter un produit spécifique (Signum, Dagonis ou les produits contenant du difenoconazole tels que Slick) au fongicide anti-mildiou. Pour rappel, la matière active mancozèbe qui avait une*

certaine efficacité contre l'alternariose est interdite. La plupart des fongicides anti-mildiou ont une certaine efficacité contre l'alternariose, mais certains n'en ont aucune, par exemple Ranman Top, Revus (sans mancozèbe), Infinito, Amphore Flex, Proxanil ou Leimay.

Doryphore

→**FT Agridea 4.61 & 4.63**

On observe une nouvelle génération de doryphores adultes dans certaines parcelles, mais une intervention ne sera que rarement nécessaire. Le cas échéant, si le seuil d'intervention (30% des plantes avec des larves ou 1 foyer par are) est à nouveau dépassé et si Audienz a déjà été appliqué sur les générations précédentes, demander une autorisation de traitement.

Limaces

→**FT Agridea 4.62 & 20.63-64**

Le contrôle des populations et, si nécessaire, l'application de granulés anti-limaces, sont conseillés avant qu'elles ne se réfugient dans les buttes et ne s'attaquent aux tubercules en croissance. A surveiller jusqu'à la récolte.

Attention à la réglementation en vigueur concernant les granulés anti-limaces :

La quantité totale de métaldéhyde (matière active) par parcelle et par année ne doit pas dépasser 700 g/ha et il doit y avoir 14 jours d'intervalle entre deux applications. Ceci correspond au total à 14 kg/ha pour des produits formulé à 5% de matière active. En cas de forte présence de limaces et si l'intervalle ne peut être respecté, il est conseillé d'alterner les matières actives et d'utiliser du Sluxx (phosphate de fer).

Régulateur

→**FT Agridea 4.44**

Les pluies qui ont suivi la longue période de canicule et de sec pourraient être propices à des germinations au champ ou de la repousse physiologique. L'hydrazide maléique (5 kg/ha Fazor ou Himalaya 60 SG ou 11 l/ha Itcan SL270), appliqué de manière préventive dans de bonnes conditions, peut aider à atténuer ces problèmes ainsi que les repousses de pomme de terre dans la culture suivante. **Mais attention, cette année, les conditions sont très peu propices à l'emploi de ce produit.** Dans des situations critiques, il est peut-être préférable d'envisager un défanage précoce.

En effet, les recommandations d'emploi doivent être scrupuleusement respectées pour obtenir une bonne efficacité et éviter de la phytotoxicité (ne pas appliquer en urgence) :

- Ne pas traiter si la température est supérieure à 25°C ou avant une période chaude (>30°C).
- Appliquer seulement sur des plantes saines et en croissance, pas sur des plantes stressées ou malades.
- Il ne doit pas y avoir de période de sec après l'application; en cas de sécheresse, il est recommandé d'arroser avant l'application (20 mm); pas de pluie ni d'arrosage dans les 24 h suivant l'application.
- Appliquer sur des plantes dont 80% des tubercules ont atteint un diamètre d'au moins 25 mm (30-35 mm pour les variétés à gros calibres); si les tubercules sont plus petits, le traitement entraîne une perte de rendement; si le traitement est fait trop tard, l'effet est réduit.
- En règle générale, l'application doit être faite 3 à 5 semaines avant le défanage (délai d'attente : 3 sem.).
- Ne pas mélanger avec d'autres produits. Respecter un délai de 3 à 4 jours après ou avant l'application d'un fongicide. Volume de bouillie : au moins 300 l/ha.

Défanage

→**FT Agridea 4.41-43**

Le défanage intervient en fonction du degré de maturité de la culture et du résultat des sondages. Intervenir dès qu'un des critères suivants est atteint :

- 2/3 du feuillage est sec et les tiges commencent à jaunir;
- la culture regerme (ou formation de tubercules de 2^{ème} génération);
- les calibres et teneurs en amidon souhaités sont atteints.

Lors du défanage, il faut encore penser au mildiou. Les défanants actuels n'ont pas d'action fongicide. De plus, la dessiccation des fanes est lente (quelques jours). Par conséquent, il est recommandé d'ajouter un fongicide avec effet sporicide (p.ex. Ranman Top, Mapro ou Leimay) lors du défanage si ce dernier intervient 7 à 10 jours après le dernier traitement contre le mildiou.

Adapter la technique de défanage à la vigueur de la végétation et à la variété. Sur des cultures vigoureuses, deux interventions à 5-7 jours d'intervalle ou un broyage préalable peuvent être nécessaires. Traiter de préférence le matin, avec beaucoup d'eau (min. 300 l/ha), et lors d'une journée bien ensoleillée. Un fort rayonnement solaire améliore l'efficacité de la plupart des produits.

Après le défanage, respecter un délai d'environ 3 semaines jusqu'à la récolte, afin que la peau se durcisse et résiste mieux aux chocs.

Selon les directives IP-Suisse actualisées, le produit **Siplant**, composé d'acides gras d'origine naturelle, est autorisé comme défanant non chimique pour les pommes de terre IP-Suisse. Pour une bonne efficacité, Siplant doit impérativement être appliqué par temps ensoleillé. Appliquer entre 10 et 14 h sur des plantes sèches. Pas de précipitations pendant 4 heures au moins après le traitement.

Rappel : les produits à base de **diquat** (p.ex. Reglone) sont interdits depuis le 1^{er} juillet 2022.

Betterave sucrière

Montées à graines

Il est indispensable d'arracher les betteraves montées à graines. Dès maintenant, sortir les plantes arrachées de la parcelle.

Ces travaux sont absolument incontournables en cas d'utilisation des variétés résistantes aux sulfonylurées : **Smart Belamia**, **Smart Manja** et **Smart Arosa**. Les repousses issues de ces graines seront résistantes à la plupart des herbicides appliqués au printemps dans le blé.



Cercosporiose

→FT Agridea 3.51-54

Les premières taches de cercosporiose avaient été détectées début juillet dans le canton. La situation a, depuis, peu évolué ([carte](#)). Les températures extrêmes peuvent freiner le développement de la maladie, mais c'est surtout le manque d'humidité à la surface des feuilles qui a été défavorable à la sporulation des conidies cette année.

Des périodes chaudes entrecoupées d'épisodes pluvieux-orageux et/ou les fortes rosées matinales peuvent être très favorables au développement de la cercosporiose.

Symptômes : la cercosporiose est caractérisée par des taches arrondies (2-3 mm) gris brun au centre et entourées d'un bord rouge brun à violet (photo). Attention, toutes les taches claires au centre avec un bord foncé ne sont pas forcément de la cercosporiose. Voici les conseils du CBS pour éviter des confusions :

- Une tache de cercosporiose se trouve d'abord sur les feuilles et pas sur la tige,
- Une tache de cercosporiose ne se trouve pas et ne se déchire pas.
- En cas de doute, mettre les feuilles dans un sac plastique 1 à 2 jours puis observer les taches à la loupe. La cercosporiose montre un mycélium blanc et des points noirs (conidies) au centre de la tache.



Stratégie de lutte : dans les parcelles où la lutte a commencé, la protection devrait être renouvelée au plus tard après 3 semaines, mais cette année, la pression étant faible, les intervalles peuvent être allongés. Dans les autres parcelles, contrôler régulièrement les cultures en se concentrant sur les zones les plus à risques : zones proches de parcelles ayant eu une forte attaque les années précédentes, à l'emplacement d'anciens foyers dans la parcelle ou à proximité d'anciens tas de betteraves. Intervenir dès l'apparition des premières taches, mais il n'est pas justifié d'intervenir avant. La pulvérisation d'un fongicide doit se faire tôt le matin, sur un feuillage frais et dressé. L'utilisation d'au

moins 300 l d'eau/ha avec une pulvérisation de gouttelettes de taille moyenne assure une bonne pénétration de la bouillie dans tous les étages foliaires.

Ne plus utiliser de produits à base de strobilurines (Agora SC, AmistarXtra,...). Ajouter du cuivre (Funguran Flow, Cupric Flow ou Cuproxat flüssig) aux meilleures triazoles : difénoconazole ou prothioconazole (p.ex. Spyrale ou Proline). Il est très important d'alterner les triazoles (matière active, pas seulement produit) lors de chaque application. Le cuivre est lessivé après env. 30 mm de pluie. Attention aux **retraits de produits** qui ont eu lieu : Opus Top (31.10.2021), Avenir Pro (1.07.2022).

Syndrome des basses richesses (SBR)

La cicadelle *Pentastiridius leporinus*, vectrice du SBR vole actuellement dans les parcelles de betteraves. Il n'existe aucun moyen de lutte contre cet insecte, hormis la piste de la rotation. Le semis d'une culture de printemps après une betterave (à la place d'une céréale d'automne), permet de couper l'accès à la nourriture pour les larves de cicadelle durant l'hiver. Une telle rotation est testée cette année à l'échelle d'une région par la haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires de Zollikofen (HAFL) dans le Chablais vaudois. Les résultats intermédiaires semblent très prometteurs dans la stratégie de lutte contre le SBR. Il peut être intéressant **de se regrouper en zones régionales pour réfléchir à une rotation instaurant des cultures de printemps à la suite des betteraves**. Ceci pourrait permettre une réduction des populations de cicadelles vectrices du SBR, mais toujours à l'échelle régionale.

Maïs

Chrysomèle des racines du maïs

La surveillance de cet organisme de quarantaine est en cours et perdurera jusqu'à la mi-septembre (fin du vol). Aucune décision définitive ne pourra donc être donnée avant la fin du vol. Par sécurité, il est vivement recommandé de ne pas planifier du maïs en 2023 sur les parcelles où du maïs est en place en 2022.

Rappel : il est interdit de mettre du maïs après de l'orge fraîchement récoltée en 2022 sur une parcelle touchée par la quarantaine de 2021.



Colza

Sclerotiniose

→FT Agridea 6.53

La sclerotiniose présente un manchon blanc sur la tige (photo de gauche), dont l'intérieur contient des sclérotes noirs, semblables à des crottes de rat (photo de droite).

Le contrôle peut être effectué après récolte en observant les bas de tiges, d'autant mieux si le colza a été fauché haut.

Certaines parcelles peuvent être concernées, notamment dans les rotations chargées en colza, tournesol, légumineuses ou dans les parcelles semées très dense et mal ventilées.

Lutte : dans les parcelles concernées, des sclérotes se sont formées. Elles tombent sur le sol à la récolte et peuvent survivre plusieurs années dans le sol. Afin de réduire leur nombre dès que possible, avant qu'elles ne soient enfouies trop profondément, on peut envisager une application de Contans WG, un produit biologique qui parasite ces sclérotes. Le cas échéant, appliquer 2 kg/ha de Contans WG par pulvérisation et l'incorporer immédiatement à une profondeur de 5 à 10 cm (voir fiche Agridea 6.53). Cette intervention est à prévoir après avoir laissé germer les graines de colza, soit env. 3 semaines après la récolte. Ceci permettra par la même occasion de détruire mécaniquement cette première levée de repousses.



Interculture

Déchaumage

Après la récolte des céréales, un déchaumage superficiel (5-10 cm) favorise :

- la décomposition des résidus de récolte,
- la germination des petits grains pas récoltés,
- la germination des graines d'adventices,
- la lutte contre les limaces, les vers fil de fer, ...

Après la récolte du colza, il est indispensable de **laisser germer les graines de colza avant de déchaumer**, afin d'éviter des repousses gênantes durant plusieurs années. En effet, un déchaumage trop profond emblave toute la couche travaillée avec des graines et celles qui sont enfouies trop profond entrent en dormance jusqu'à ce qu'elles soient ramenées en surface au cours des années suivantes.

Dans une rotation avec de la betterave, il est important de bien laisser germer les repousses et de les détruire régulièrement (environ toutes les 3 semaines), afin d'éviter la reproduction des nématodes à kystes.

Les repousses de colza ne sont pas considérées et autorisées comme culture intermédiaire.

En présence de vivaces nécessitant une lutte spécifique, ne pas déchaumer.

Lutte contre les vivaces (chardons, chiendent et liserons)

→FT Agridea 20.49

La lutte contre les vivaces se raisonne à l'échelle de la rotation pour l'ensemble de l'exploitation.

Après les moissons, il est vivement recommandé de combattre les vivaces avant la mise en place d'un engrais vert ou d'une culture d'automne. Herbicides utilisables : ceux contenant du glyphosate. Pour être efficace, l'herbicide doit être appliqué sur des plantes sèches, en pleine croissance et mesurant 15 à 20 cm (chiendent, chardons) ou au début floraison (liserons). Ne pas déchaumer avant l'application de l'herbicide et laisser suffisamment de temps, au minimum 10 à 14 jours, après l'intervention, avant tout travail du sol. Température souhaitée : 15 à 20 °C. Adapter le dosage aux espèces présentes, selon les recommandations de la fiche technique Agridea 20.49. Pour indication (glyphosate formulé à 360 g) : chiendent 4 l/ha, rumex et chardon 6 l/ha, liseron 8-10 l/ha.

Les conditions d'application du glyphosate pour une efficacité maximale sont :

- volume d'eau <200 l/ha,
- ajout de 1 à 3 kg de sulfate d'ammoniaque par 100 litres d'eau dans la cuve avant le glyphosate,
- ajout d'un mouillant,
- hygrométrie de 70-80% durant la pulvérisation,
- ne pas mélanger avec des hormones (p.ex. 2,4-D).

Les règles qui prévalaient jusqu'à cette année dans le cadre des contributions à l'efficience des ressources (CER) pour les techniques préservant le sol (semis direct, bandes fraîchées, semis sous litière; récolte à récolte) sont reprises dans le cadre de la nouvelle contribution au système de production (CSP) 2023 « Techniques culturales préservant le sol », à mettre en œuvre dès la récolte 2022 : la dose maximale de glyphosate autorisée est de 1500 g de matière active par hectare, soit au maximum 4.2 l/ha avec du glyphosate formulé à 360g de matière active par litre (respectivement 3.1 l/ha avec du glyphosate formulé à 480 g/l). Ne pas traiter les bordures de parcelles (bandes herbeuses exigées pour les PER).

Attention : Pour toucher les contributions en 2023 de la nouvelle CSP « Non-recours aux herbicides », seuls les traitements plante par plante sur les chaumes des récoltes 2022 sont autorisés. Un glyphosate en traitement de surface n'est plus admis.

- Pour plus d'informations concernant les nouveaux programmes de la politique agricole 2023, voir [le document](#) envoyé par mail le 12.07.2022 ainsi que les [présentations](#) faites lors des différentes séances d'information des 13, 14 et 19 juillet derniers.

Chaulage

→FT Agridea 19.41-44

La santé d'une plante est aussi dépendante de la valeur pH du sol. Par exemple, dans les situations de hernie du chou dans le colza, il est possible de diminuer la pression en augmentant la valeur pH du sol.

Un chaulage de correction est à envisager si le sol est acide (pH < 6.0). Si le pH est légèrement supérieur à 6.0, prévoir un chaulage d'entretien. Les dosages préconisés doivent être respectés sous peine d'induire un risque de carence en certains oligo-éléments dont le bore, le but du chaulage étant de remonter le pH d'un demi-point (par ex. de 5.5 à 6.0). Pour cette raison, déterminer le pH avant de réaliser un chaulage. Pour rappel, l'orge, la betterave et la luzerne apprécient un pH peu acide (> 6.3).

Engrais verts

→FT Agridea 15.11-19

Comme engrais vert, il est préconisé de semer des mélanges de différentes espèces. Seuls les mélanges peuvent apporter les différents effets recherchés, à savoir protection et structuration du sol, réduction de lessivage des nitrates, fixation de l'azote de l'air, symbiose avec les mycorhizes, concurrence des adventices, biodiversité et beauté du paysage. La plupart des firmes de semences proposent des mélanges. Néanmoins, chacun peut également composer son mélange lui-même. Les fiches techniques Agridea 15.11 à 15.19 donnent de précieux conseils sur le choix des espèces, les doses, les contraintes liées à la rotation et les proportions idéales. Les mélanges sont certes plus chers, mais sont une garantie de réussite, car si une espèce ne pousse pas, les autres prendront le relais. Ne pas hésiter à

déchaumer superficiellement et à faire un semis sous litière à la bonne profondeur (1 à 3 cm) et surtout semer, si possible, avant le 15 août, afin que les plantes couvrent bien le sol et atteignent le stade de floraison en automne. De cette façon, elles seront plus sensibles au gel.

La nouvelle contribution CSP 2023 « Couverture appropriée du sol » exige de semer une couverture au plus tard 7 semaines après la récolte du précédent. Dès l'année prochaine, elle représentera une condition d'entrée à la CSP « Techniques culturelles préservant le sol ».

Règles techniques PER – Couverture du sol

Même sans participation au programme volontaire susmentionné « Couverture appropriée du sol », l'exigence PER existante reste valable, c'est à dire: obligation de semer une culture d'automne, une culture intercalaire ou un engrais vert sur les parcelles récoltées avant le 31 août.

Elle peut être assurée de plusieurs manières :

- Semis d'une culture d'automne : le semis d'une culture intermédiaire n'est pas nécessaire;
- Semis d'une culture de printemps : semis d'une culture intermédiaire (engrais vert ou dérobée). Les dates limites de mise en place et de destruction des cultures intermédiaires ont certes été supprimées, mais les exigences minimales de couverture du sol demeurent. La couverture du sol doit être effectuée conformément aux bonnes pratiques agricoles. Concrètement, l'exploitant a la responsabilité de déterminer lui-même les dates de mise en place et de destruction des cultures intermédiaires, sur la base de ses connaissances du terrain, des conditions météorologiques, du choix de la culture intercalaire et des risques d'érosion de ses parcelles. Il doit fournir la preuve de la couverture complète du sol en notant toutes les interventions (dates de récolte des précédents, date de semis des cultures principales et intermédiaires, interventions phytosanitaires, date de récolte/broyage,...) dans le carnet des champs.

ATTENTION : les règles techniques PER n'exigent plus de date limite de semis des cultures intermédiaires. Par contre, certaines mesures dans les projets paysages indiquent des dates limite de semis. Etant donné que les contributions paysagères sont un complément aux règles PER et sont facultatives, c'est la date donnée dans le projet paysage qui fait foi.

Adventices problématiques

Rumex

→FT Agridea 20.35-38

Durant l'été, renoncer aux traitement de surface. Les produits à base d'asulame sont d'ailleurs interdits de la mi-juin à fin août. Faucher les rumex afin d'éviter la mise à graine et/ou éliminer les hampes florales afin de ne pas augmenter le stock grainier. Lutter en plante par plante, p.ex. avec Ally Tabs. Les interventions de surface se font dans l'interculture, mécaniquement et/ou avec un herbicide total. Dans les prairies, attendre l'automne pour appliquer un herbicide sélectif.

Chardon des champs

→FT Agridea 20.39-42

Le chardon des champs est indésirable tant dans les cultures, les surfaces écologiques (jachères) que sur les terres non agricoles. Il est donc impératif de le combattre en le fauchant avant la formation des graines et en le traitant avec un herbicide homologué (voir fiche technique Agridea 20.39 à 20.42). Pour rappel, la lutte est obligatoire sur tout le territoire du canton de Fribourg (Ordonnance du 23 avril 2007). Les préposés locaux à l'agriculture sont chargés de la surveillance.



Séneçon jacobée

Il est en pleine floraison et donc facile à identifier. Comme pour les chardons, il faut les éliminer au plus tard avant la formation des graines. Contrairement à d'autres adventices problématiques, les séneçons s'arrachent facilement à la main. Sur les prairies et pâturages, il est possible d'utiliser Ally Tabs en plante par plante. Respecter les délais d'attente de 2 resp. 3 semaines. Dans les zones très infestées, une lutte chimique est possible au stade rosette, en automne ou au printemps.



Souchet comestible

→FT Agridea 20.46.1-5

Après les moissons, les foyers de souchet comestible sont facilement observables sur les chaumes. Dans les parcelles à risques, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'échanges avec des exploitations ayant du souchet ou ayant eu des cultures telles que betterave ou légumes-racines dans les années précédentes, des contrôles sur chaumes sont recommandés.



Le souchet comestible est une plante vivace ressemblant à du ray-gras, à feuilles brillantes, vert clair et au profil en V. Il se distingue par une tige pleine et triangulaire ainsi que par des longs rhizomes avec des tubercules bruns-noirs de 1 à 15 mm. Ceux-ci permettent sa dissémination au sein des parcelles et d'une parcelle à l'autre, notamment par la terre adhérant aux machines. C'est une adventice très concurrentielle, surtout dans les cultures de printemps. Une fois que la plante est installée, elle est très difficile à contrôler. La fiche technique Agridea 20.46 donne tous les moyens de lutte, aussi bien préventifs que mécaniques ou chimiques. Ceux-ci étant réduits, il vaut mieux prévenir que guérir. En cas de découverte, **contacter le Service phytosanitaire**.

L'équipe de rédaction est à disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour une demande d'autorisation de traitement :

- André Chassot : 026 305 58 65
- Jonathan Heyer : 026 305 58 71
- Nadège Wider : 026 305 58 73
- Claudia Degen : 026 305 58 33